

Visa Affaires[‡] RBC[®]

Guide des avantages



Nous sommes heureux de vous présenter la **carte Visa Affaires RBC**, un moyen souple et pratique de gérer vos dépenses. Votre nouvelle carte vous permettra d'effectuer le paiement, la gestion et le suivi de vos achats d'entreprise en toute simplicité. Elle est également assortie de services de voyage et de protections d'assurance. Le présent guide contient tous les renseignements dont vous avez besoin pour profiter pleinement de votre carte Visa Affaires RBC. En outre, une liste des numéros de téléphone importants figure au verso.

IMPORTANT – ACTIVEZ VOTRE CARTE ! Composez le numéro figurant sur l'autocollant apposé sur votre carte ou rendez-vous au rbcbanqueroyle.com/entreprises.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec nous au 1-800 ROYAL[®] 1-2 (1 800 769-2512).



Accès à
votre argent



Sécurité
et protection



Couverture
d'assurance



Plus
de valeur



Obtenez-en plus
pour votre entreprise



Renseignements
importants



Banque Royale

[Afficher l'avis de non-responsabilité](#)

➤ Accès à votre argent

Utilisez votre carte Visa Affaires RBC pour accéder à des fonds en tout lieu et en tout temps¹ :

- Faites des achats partout dans le monde où la carte Visa[‡] est acceptée, y compris en ligne, par téléphone ainsi qu'à des millions de points de vente.
- Établissez des paiements préautorisés pour toutes vos factures et profitez de la commodité de n'avoir qu'un seul paiement chaque mois.
- Obtenez des avances de fonds² allant jusqu'à 500 \$CA par jour (jusqu'à concurrence de votre limite de crédit disponible) dans le monde entier, à tout GAB (guichet automatique bancaire) affichant le logo Visa.

Pour que vous puissiez utiliser la fonction d'avance de fonds, votre NIP (numéro d'identification personnel) doit être actif. S'il ne l'est pas encore, rendez-vous simplement à votre succursale RBC Banque Royale[®] et nous vous aiderons à le configurer.

➤ Sécurité et protection

Tranquillité d'esprit

- **Carte perdue ou volée.** Dès que vous constatez la disparition de votre carte, appelez au numéro indiqué pour les cartes perdues ou volées. Prenez soin d'indiquer que vous êtes un titulaire de carte Visa Affaires RBC. Le Centre des cartes annulera votre carte perdue ou volée et émettra une carte de remplacement.
- La protection **Responsabilité zéro** vous protège contre les frais engagés frauduleusement si vous avez pris les précautions raisonnables indiquées dans la Convention régissant l'utilisation de la carte de crédit RBC.
- **Le paiement sans contact Visa** constitue un moyen rapide, commode et sécuritaire de régler vos petits achats.
- Grâce à la **sécurité de la carte à puce avec NIP**, vous êtes protégé contre la contrefaçon et la fraude.

Changer son NIP ? Rien de plus simple !

Votre NIP est une caractéristique clé pour la sécurité de vos opérations. Vous pouvez modifier ou rétablir votre NIP en tout temps, à une succursale ou à un GAB RBC Banque Royale.

Paiement sans contact Visa

La fonction sans contact vous permet de régler vos achats en un rien de temps par le simple effleurement de votre carte ! Votre opération est donc réglée rapidement, simplement et de façon sécurisée.

➤ Bénéficiez d'une couverture d'assurance avantageuse

L'assurance Couverture- achat³

Protège vos achats contre la perte, le vol ou le bris jusqu'à 90 jours à partir de la date d'achat.

L'assurance Garantie allongée³

Double la garantie canadienne initiale du fabricant jusqu'à une année supplémentaire. Veuillez conserver vos factures au cas où vous devriez présenter une demande de règlement.

La Couverture-achat et la Garantie allongée sont assujetties aux conditions de la police. Consultez votre certificat d'assurance pour connaître tous les détails de cette couverture.

Pour toute question ou demande de règlement, communiquez sans frais avec Assistance aux Assurés.

> Plus de valeur

Conduisez avec style



Louer une voiture n'a jamais été aussi avantageux

Lors de location d'un véhicule chez Hertz[‡], entrez les six premiers chiffres de votre numéro de carte dans la zone du numéro CDP afin de profiter des privilèges additionnels suivants :

- Jusqu'à 20 % de réduction sur le prix de base (Canada et États-Unis seulement)⁴
- Et plus encore !

Inscrivez-vous en trois étapes faciles :

1. Accédez à votre compte dans RBC Banque en direct
2. À la page Offres RBC, cliquez sur le bouton **Charger l'offre** relatif à l'offre de Hertz
3. Entrez les six premiers chiffres de votre numéro de carte dans la zone du numéro CDP au moment de réserver une voiture chez Hertz

Obtenez plus de points Be Well à Rexall

Obtenez 50 points Be Well[‡] pour chaque dollar d'achat admissible à Rexall avec votre carte RBC[§]. rbc.com/lierrexall



Profitez de frais de livraison de 0 \$ illimitées avec DoorDash

Profitez d'un abonnement gratuit de trois mois maximum à DashPass[‡] de DoorDash[‡] et de livraisons gratuites illimitées de vos restaurants favoris admissibles sur les commandes de 15 \$ et plus lorsque vous payez avec une carte de crédit RBC admissible⁶. rbc.com/libredoordash



➤ Plus de produits à la disposition de votre entreprise

Pour des conseils supplémentaires et des renseignements pratiques, nous publions une série de guides qui vous aideront à franchir toutes les étapes de la croissance de votre entreprise. Parmi les nombreux sujets traités, vous y trouverez le marketing, le financement, l'exportation et plus encore – rendez-vous au rbc.com/entreprises dès aujourd'hui.

Pour en savoir davantage au sujet des nombreux produits et services pour l'entreprise offerts par RBC Banque Royale, renseignez-vous auprès de n'importe quelle succursale de RBC, rendez-vous au rbcbanqueroyle/entreprises ou composez le 1-800 ROYAL 2-0 pour parler à un conseiller en affaires.

➤ Renseignements importants

Service à la clientèle RBC Banque Royale

Renseignements sur les cartes

Au Canada et aux États-Unis : 1-800 ROYAL 1-2 (1 800 769-2512)

De l'extérieur du Canada et des États-Unis : appelez à frais virés au 416 974-7780

Cartes perdues ou volées, en tout temps

Au Canada et aux États-Unis : 1-800 ROYAL 1-2 (1 800 769-2512)

International : (Code d'accès) + 800 ROYAL 5-2-3
(Code d'accès) + (800 769-25523)

À frais virés : 514 392-9167

Si vous préférez ne pas avoir accès aux renseignements sur vos comptes par téléphone, composez le 1-800 ROYAL 1-2 (1 800 769-2512) pour désactiver ce service.



© / ™ Marque(s) de commerce de Banque Royale du Canada. RBC et Banque Royale sont des marques déposées de Banque Royale du Canada.

¹ Hertz est une marque déposée de Hertz System, Inc. Be Well est une marque de commerce de McKesson Canada Corporation, utilisées sous licence. Toutes les autres marques de commerce appartiennent à leur propriétaire respectif.

² Des frais d'accès et des frais sur opérations peuvent s'appliquer.

³ Les avances de fonds, y compris les retraits en espèces dans un GAB, peuvent être effectuées jusqu'à concurrence de votre crédit disponible et de vos limites quotidiennes. Il n'y a pas de période sans intérêt pour les avances de fonds. Par conséquent, les intérêts courent à partir du moment où l'avance est consentie jusqu'à ce que nous recevions le paiement du montant total que vous devez. Des frais sur avances de fonds pourraient s'appliquer selon le type d'avance de fonds. Pour obtenir plus de détails, veuillez consulter la Convention régissant l'utilisation de la carte de crédit Affaires RBC Banque Royale.

⁴ Cette couverture est établie par Aviva, Compagnie d'Assurance Générale au Québec et par la Compagnie d'assurance RBC du Canada dans le reste du Canada.

Toutes les assurances comportent des restrictions et exclusions. Consultez le certificat d'assurance ci-joint pour connaître tous les détails des couvertures décrites de votre carte.

⁵ La réduction de 20 % ou moins s'applique au tarif de base seulement (temps et kilométrage) (« réduction ») et est offerte aux établissements Hertz participants constitués en société au Canada et aux États-Unis. La réduction exclut les taxes, le remboursement de taxes, les frais, les suppléments et le coût de tout service facultatif, comme le plein. Pour obtenir la réduction, vous devez entrer les six premiers chiffres de votre carte Avion RécompensesSM admissible dans le champ du numéro CDP au moment de faire une réservation.

⁶ Pour vous prévaloir de cette offre, vous devez être titulaire d'une carte de débit RBC ou d'une carte de crédit de particulier ou d'entreprise RBC admissible émise par la Banque Royale du Canada (à l'exclusion des cartes de crédit commerciales RBC) (« carte RBC »). « Carte de crédit RBC admissible » désigne toute carte de crédit de particulier RBC, à l'exception des cartes suivantes : AvionSM Visa Infinite AffairesSM RBC, Marge de Crédit Visa RBC Banque Royale pour la petite entrepriseSM, Visa Affaires RBC, Remise en argent Affaires MastercardSM RBC et Avion Visa Affaires RBC. Les propriétaires d'entreprise qui sont clients de RBC pourront lier jusqu'à deux (2) cartes de crédit d'entreprise et une (1) carte de débit d'entreprise à une carte Be Well. Pour obtenir tous les détails, y compris la définition des termes en majuscules figurant dans les dénis de responsabilité ci-dessous, veuillez consulter l'ensemble des conditions au rbc.com/conditionsrexall. Vous devez être inscrit à RBC Banque en direct pour lier vos cartes RBC admissibles à votre carte Be Well. Il peut s'écouler jusqu'à deux (2) jours ouvrables avant que les points Be Well s'appliquent à vos achats en raison du traitement de la liaison de la carte. Chaque fois que vous balayez votre carte Be Well et que vous payez avec votre carte RBC liée, vous obtenez 50 points Be Well par dollar d'achat admissible à un établissement Rexall. Pour obtenir plus de renseignements et une définition des termes, consultez les conditions de Be Well à l'adresse letsbewell.ca/terms-conditions. Les points Be Well ne s'appliquent pas aux taxes ni aux achats suivants : produits de tabac, produits qui contiennent de la codéine, billets de loterie, alcool, consignes de bouteilles, cartes-cadeaux, cartes prépayées et cartes de services d'appels interurbains et de télécommunications sans fil, billets d'événement, titres de transport (billets et laissez-passer), opérations effectuées au bureau de poste, timbres, photos de passeport, remises en argent, cadeaux avec achats, frais de livraison, taxation environnementale, services/locations pour des soins de santé et tout autre produit ou service que nous pourrions spécifier de temps à autre ou lorsque la loi l'interdit.

⁷ Pour bénéficier d'un abonnement gratuit à la DashPass pour les livraisons sans frais sur les commandes de 15 \$ ou plus de restaurants admissibles en payant avec votre carte Visa Affaires RBC, vous devez vous abonner à la DashPass en ajoutant votre carte Visa Affaires RBC, accepter les conditions de DoorDash et activer l'offre en cliquant sur « Activer l'abonnement gratuit à la DashPass » au plus tard le 5 juillet 2023 (« période de l'offre »). Si vous êtes déjà abonné au service DashPass et avez déjà ajouté votre carte Visa Affaires RBC à votre compte, vous devez activer l'offre en cliquant sur « Activer l'abonnement gratuit à la DashPass » durant la période de l'offre. Si votre abonnement à la DashPass vous a été facturé, le mode de paiement avec lequel vous vous êtes abonné sera débité du montant équivalent aux frais mensuels d'abonnement pour le mois où vous activez votre abonnement gratuit. En cliquant sur « Activer l'abonnement gratuit à la DashPass », vous acceptez les conditions de DoorDash au rbc.com/conditionsdoordash. Par « titulaire de carte RBC admissible », on entend le titulaire principal, le cotitulaire, l'utilisateur autorisé, le titulaire principal et le titulaire secondaire de votre compte de carte de crédit Visa Affaires RBC de particulier ou d'entreprise. Les frais mensuels d'abonnement à la DashPass seront annulés (« abonnement gratuit à la DashPass »), et vous aurez droit à un abonnement gratuit à la DashPass pendant trois (3) mois. Les abonnements à la DashPass souscrits par l'intermédiaire de tiers, y compris des comptes de paiement de tiers et des portefeuilles numériques mobiles ou en ligne (comme Apple Pay et Google Pay) ne sont pas admissibles à l'offre d'abonnement gratuit à la DashPass. Votre carte Visa Affaires RBC ne peut être utilisée qu'avec un seul compte DoorDash pour profiter de l'offre d'abonnement gratuit à DashPass. Après avoir profité d'un abonnement gratuit à la DashPass, vous ne pouvez pas utiliser la même carte Visa Affaires RBC pour profiter d'un abonnement gratuit à la DashPass avec un autre compte DoorDash. Vous êtes seulement admissible à un abonnement gratuit à la DashPass pendant 3 mois durant la période de l'offre. L'abonnement gratuit à la DashPass débute à la date où vous vous y abonnez. Pour confirmer l'admissibilité de votre carte de crédit RBC aux fins de l'abonnement, il se peut que la Banque Royale vous facture des frais de 0,50 \$. Ces frais vous seront remboursés dans les trois à cinq jours suivant la validation de votre compte. Après la période de 3 mois d'abonnement gratuit à la DashPass, votre abonnement sera renouvelé automatiquement au plein tarif en vigueur à ce moment. Votre compte de carte de crédit Visa Affaires RBC doit être ouvert et en règle pour que les avantages de la DashPass puissent être maintenus. DoorDash, et non la Banque Royale du Canada, est responsable i) des services et produits offerts par DoorDash ; ii) de DashPass, y compris des avantages DashPass et de l'administration de DashPass ; et iii) des conditions de DoorDash. L'offre d'abonnement gratuit à DashPass peut être modifiée ou retirée à tout moment. Pour plus de renseignements sur le service DashPass, visitez doordash.com/dashpass. Pour connaître toutes les conditions du programme DashPass pour RBC, visitez rbc.com/conditionsdoordash.